

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2023

Délibération n°2023/040

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars à 18H15, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

*Étaient présents* : Mrs Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, Mrs Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

*Était absent* : M. Damien BLANC

Convocation du : 17 mars 2023 - Affichage du : 17 mars 2023

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10/ Conseillers représentés : 0

Mme Anne-Marie ROCHE a été élue secrétaire de séance.

---

**OBJET : MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – secteur salle des fêtes**  
**Demande de subvention auprès du SDES**

Dans la continuité de la modernisation de l'éclairage public que la Commune de MONTAGNY a engagée fin 2022, il est nécessaire également de modifier l'éclairage public situé près de la salle des fêtes, à savoir la modification d'une lanterne.

Les modalités de participation financière portant sur les travaux de fourniture et pose de lanternes d'éclairage public répondant aux critères techniques d'éligibilité fixés par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) pour l'année 2023 sont :

Types d'équipement	Montant subvention hors rétrofit	Montant subvention avec rétrofit
≤ 10 luminaires	220 €	100 €
> 10 luminaires ≤ 50 luminaires	165 €	75 €
> 50 luminaires	110 €	50 €
Horloge astronomique		165 €
Luminaire solaire		440 €

Le montant du programme de travaux d'investissement prévoyant le renouvellement des lanternes, s'élève à 1 017,85 € HT, soit 1 221,42 € TTC pour l'année 2023. Il se fera selon le plan de financement suivant :

- Autofinancement : 1 001,42 €
- Participation du SDES : 220 €

SOUS-PRÉFECTURE  
D'ALBERTVILLE

30 MARS 2023

RÉCÉPISSÉ

Vu la délibération n° CS 04-21-2020 du 15 décembre 2020 du SDES portant sur la participation financière pour les travaux d'investissement sur l'éclairage public,

Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la délimitation des nuisances lumineuses,

Considérant la possibilité d'obtenir une aide financière à hauteur de 220 € de la part du SDES,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le projet de renouvellement d'une lanterne d'éclairage public,

APPROUVE la demande de subvention auprès du SDES,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la demande de subvention auprès du SDES,

APPROUVE le coût prévisionnel des travaux d'un montant de 1 017.85 € HT, soit 1 221.42 € TTC,

DEMANDE au SDES une subvention de 220 € pour la réalisation de cette opération,

APPROUVE le plan de financement décrit dans la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le 30 MARS 2023*

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Roland DRAVET



SOUS-PRÉFECTURE  
D'ALBERTVILLE

30 MARS 2023

RÉCÉPISSÉ

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.